Image not found or type unknown

Impositon de l'aide ASS-ACCRE ou pas ?

Par **louiselouise**, le **22/04/2015** à **20:20**

Bonjour,

Créateur d'une auto-entreprise début 2014 - j'ai obtenu l'ACCRE et également le versement par P. Emploi de l'ASS pour 1 an (max)

--) l'aide ASS-ACCRE reçue (émise par P.Emploi) doit-elle être déclarée au FISC (montant minimum ASS : 16 €/jour)
ou pas ?

--) sur le relevé fiscal délivré par P. emploi cette aide n'est pas indiquée

Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés